

Montréal, le 24 novembre 2021

Madame Sylvie D'Amours
Présidente
Commission des relations avec les citoyens

CRC - 023M
C.P. - PL 1
Loi sur les
services de garde
éducatifs

Par courriel : crc@assnat.qc.ca

Objet : Commentaires sur le projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement

Madame la Présidente,

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) a accueilli très positivement le dépôt du projet de loi n° 1, *Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement*, par le ministre de la Famille, M. Mathieu Lacombe, le 21 octobre dernier. Nous souhaitons, par la présente, vous faire part de quelques commentaires qui pourront permettre aux parlementaires de bonifier le projet de loi lors de son étude détaillée.

D'emblée, l'Union tient à rappeler que l'accès à des places de qualité et en nombre suffisant pour les parents qui en ont besoin pour leur enfant est absolument essentiel pour assurer le développement socioéconomique de nos communautés partout au Québec. Ce projet de loi, ainsi que le plan d'action qui accompagnait son dépôt, répond donc à plusieurs demandes formulées par le Comité sur les services de garde de l'UMQ¹ au cours des derniers mois, notamment dans le cadre des consultations nationales sur les services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE) qui ont eu lieu en juin dernier.

Nous saluons particulièrement la modification législative concernant le droit des enfants de recevoir des services de garde éducatifs en prévoyant l'obligation, pour le ministre de la Famille, de lancer une invitation à soumettre des projets lorsqu'il constate que l'offre de services sur un territoire donné ne répond pas à la demande. L'UMQ est d'avis que le développement en continu de places permettra de mieux répondre aux besoins des parents et demande que le ministère de la Famille (MFA) ait accès aux ressources financières et humaines nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

Comités consultatifs régionaux

Nous recevons favorablement les modifications proposées à l'article 45 qui créent les comités consultatifs régionaux (CCR) en remplacement des anciens comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance (CCO).

Comme notre comité l'avait constaté dans ses travaux à ce sujet, il était nécessaire de mieux évaluer, en amont, les besoins de SGÉE puisque les estimations réalisées par le MFA ne concordaient plus avec ce qui était constaté sur le terrain. L'inclusion de représentantes et représentants municipaux au sein des CCR permettra ainsi de partager les informations concernant les projets majeurs à venir sur ces territoires, comme le développement des nouveaux quartiers résidentiels, l'implantation de nouvelles entreprises, etc., pouvant avoir des incidences importantes sur les besoins de SGÉE.

¹ Le mémoire de l'UMQ déposé lors de ces consultations peut être consulté [ici](#).

L'UMQ entrevoit toutefois un enjeu dans les cas où un conseil d'agglomération doit désigner une personne pour le représenter au CCR. Compte tenu des compétences dévolues à cette structure comme l'évaluation municipale, les transports collectifs, l'alimentation en eau, la gestion des matières résiduelles, etc., ainsi que de très grands territoires qu'elle couvre, l'UMQ propose de revoir cette disposition afin que les municipalités qui y sont représentées puissent avoir la possibilité de faire part de leurs commentaires au CCR. Cela permettrait ainsi d'avoir une connaissance plus fine des projets en développement sur ces territoires, mais qui tiennent compte des particularités liées à leur gouvernance.

Flexibilité pour les projets mixtes et innovateurs

Puisque la loi est modifiée afin que le MFA puisse maintenant avoir la possibilité d'être le maître d'œuvre pour la construction de nouvelles installations dans les territoires où il n'y avait pas de promoteurs, l'UMQ est d'avis que le MFA devrait aussi avoir les moyens pour faciliter l'aménagement de SGÉE lorsque le gouvernement du Québec prévoit financer la construction de nouvelles infrastructures sur un territoire comme des logements sociaux, de nouvelles écoles ou lors de la conversion de bâtiments déjà existants.

Comme nous le soulignons dans le mémoire que nous avons déposé en juin dernier, il existe un besoin réel pour des bâtiments multifonctionnels pouvant répondre aux différents besoins de la population, mais les règles actuelles des ministères qui sont impliqués en compliquent souvent la réalisation. Ce besoin est d'autant plus grand puisque dans de nombreuses municipalités, les terrains vacants se font de plus en plus rares, sont de plus en plus chers et sont convoités par plusieurs acteurs communautaires, gouvernementaux ou privés qui ont des missions diverses auprès de la population. Il est donc nécessaire d'avoir une action cohérente et concertée à ce sujet en permettant au MFA d'avoir une plus grande flexibilité pour la réalisation de projets mixtes et innovateurs.

En terminant, l'UMQ souhaite que ce projet de loi ainsi que le Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, le Grand chantier pour les familles, soient rapidement mis en œuvre afin d'assurer des services adéquats pour tous les parents de jeunes enfants. Nous réitérons aussi notre volonté à agir en partenariat avec le ministère de la Famille et les différents acteurs du terrain pour y arriver.

Espérant que ces commentaires seront utiles aux membres de la Commission des relations avec les citoyens, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes plus sincères salutations.



Daniel Côté
Président de l'Union des municipalités du Québec
et maire de Gaspé